



AVIS PUBLIC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA
RÈGLEMENT 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02 VISANT LA NUMÉROTATION CIVIQUE
DES BÂTIMENTS DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DU LAC-CASAULT (SECTEUR PRIVÉ ENTRE LES LACS
CASAULT ET CAUSAPSCAL)**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté que :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 17 juin 2020, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement numéro 2016-02 visant la numérotation civique des bâtiments du territoire non organisé du Lac-Casault (secteur privé entre les lacs Casault et Causapscal).

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement 2016-02 portant sur la numération civique sur le TNO du Lac-Casault secteur privé en le lac Casault et le lac Causpascal à la suite d'une modification de l'odonyme « Route du 18-Milles » par l'odonyme « Chemin du Domaine-Casault » et de modifier l'annexe dudit règlement.

Toute personne désireuse de consulter ledit projet de règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, Route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

Donné à Amqui, ce 19 juin 2020.

Joël Tremblay, secrétaire adjoint